

Dr Gilles des Gachons
65 rue Grande
36000 Châteauroux

Châteauroux, le 28 mai 2017

Monsieur Thierry FRUCHET
Président
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre
31, rue Robert Mallet-Stevens
BP 296
36006 Châteauroux

Cher Monsieur FRUCHET,

Dans le cadre des prochaines législatives vous avez adressé à mon intention un document qui pose un certain nombre de questions clés pour les métiers de l'artisanat et des professionnels indépendants. Il me semble tout à fait normal et judicieux de connaître les positions et les perceptions qu'ont les candidats vis-à-vis de ce secteur majeur de notre économie, en particulier dans le milieu rural où l'artisanat joue un rôle de cohésion et de créateur d'emplois.

Question 1 :

Non seulement je soutiens et maintiendrai les spécificités du contrat d'apprentissage dans l'artisanat mais je veillerai à ce que les normes, contraintes et restrictions absurdes qui freinent la formation professionnelle des jeunes (entre 16 et 18 ans) dans les métiers de l'artisanat soient levées, modifiées et s'imprègnent de bon sens. Les freins et obstacles qui empêchent certains jeunes de se diriger vers ces filières, je pense à l'apprentissage dans le domaine des couvreurs-zingueurs, par exemple, doivent être supprimés.

Question 2 :

Parfaitement favorable aux baisses de charges et à envisager des mécanismes innovants pour inciter et fléchir les jeunes vers les métiers de l'artisanat qualifiés en grande tension ou de pénurie de main-d'œuvre.

Question 3 :

Vos propositions sont très pertinentes et cohérentes avec une recherche de qualité et de professionnalisation. C'est en atteignant ces objectifs de qualité que les formations attireront un nombre plus importants de candidats aux métiers de l'artisanat. L'image que les acteurs économiques, les formateurs, les parents et professeurs du Collège auront ainsi des filières de formation sera beaucoup plus brillante. La qualité de la formation, la validation des acquis et de l'expérience, la mise en condition et en quelque sorte un vrai « compagnonnage » seront les facteurs clés de succès des filières de formation. Tout ce qui peut simplifier, permettre l'acquisition des compétences en continu sur le « job » a mon soutien.

Question 4 :

Les micro-entrepreneurs jouissent en effet d'un avantage, d'un statut fiscal et social, que l'on peut qualifier de « déloyal » par rapport à celui des artisans. Ne parlons même pas du RSI qui, pour moi, est à abroger et à fondre, et à adapter « par paliers » en fonction du niveau d'activité dans le régime général. Une harmonisation des statuts fiscaux et sociaux est la seule solution équitable et juste pour l'ensemble des acteurs économiques indépendants.

Question 5 :

Ma position sur le « travailleur détaché » est simple : tout travailleur « détaché » qui travaille en France doit être soumis à la législation fiscale et sociale française. Le dumping social est une faute, bien plus qu'une erreur.

Question 6 :

Etant moi-même dans ce cas (indépendant libéral) je souscris à cette réforme. Il est temps que cette différence cesse et je souhaite même aller au-delà en demandant que 100% des sommes réinvesties dans l'entreprises soient entièrement défiscalisées et que 100% des investissements « lourds » en matériels soient amortissables sur des durées beaucoup plus courtes, en moyenne 5 à 7 ans.

Question 7 :

Même remarque qu'en question 6. Non seulement, la dichotomie entre le capital investi, le patrimoine professionnel et la valorisation de l'entreprise doit être totale mais je demande à ce qu'il n'y ait aucune frontière commune avec le patrimoine familial ou personnel de l'entrepreneur. Je souhaite même aller plus loin, en supprimant le réflexe qu'ont certains organismes financiers de demander la caution du conjoint en cas de demande de prêt. Un mur doit être érigé entre le risque que prend un entrepreneur à monter son affaire et ses biens propres ou familiaux. Une forme juridique spécifique, ou une évolution de certaines existantes (par exemple une SAS unipersonnelle ou autre..) sont de très bonnes initiatives que je soutiendrai car cela ira dans le sens d'une plus grande sérénité du créateur d'entreprise (et celle de sa famille aussi).

Question 8 :

Sous cette question du RSI que j'ai abordé en Question 4, il est évident que ce mécanisme a prouvé son échec. Je propose le rattachement de tous les indépendants qui n'ont pas de caisse autonome, à rentrer dans le régime général avec des paliers en fonction de l'activité avec toutefois un Facteur Modérateur en fonction de la taille de sa famille ou des personnes qu'ils auraient à couvrir. J'aimerais proposer, pour les « indépendants » dans ce régime général « adapté » un choix de « menus » leur permettant de mieux coller à leur activité et ainsi leur permettre de moduler leur rapport risques/bénéfices au fur et à mesure que leur activité se développe et/ou de leurs besoins. La liberté c'est le choix.

Question 9 :

OUI.

Là aussi, je suis passé par là, mon épouse est impliquée depuis le début dans mes activités en tant qu'expert-comptable.

Question 10 :

Totalement en phase avec cette piste. Etant en charge d'une association de financement solidaire dans l'Indre je mesure l'intensité de la recherche et du développement à l'échelle de l'artisanat ou de la microentreprise pré-industrielle. Je souhaite rendre beaucoup plus accessible et facile à obtenir les aides à la recherche et à l'innovation pour les entreprises artisanales. Je souhaite aboutir à un document de 4 pages maximum qui permettrait, selon des critères standardisés, de mesurer le degré d'innovation, (benchmarks sur les 5 pays les plus avancés en ce domaine) afin d'attribuer, soit les fonds d'aide à la recherche, soit le crédit impôt recherche soit les financements à risque que je souhaite également rendre accessible à l'artisanat en plus du secteur des technologies dites innovantes (numériques, etc..) car pour moi, l'entreprise artisanale, peut, éventuellement être amenée à se développer et à passer de niveau en niveau jusqu'à devenir une ETI voire, pourquoi pas, plus encore. Tout ce qui peut aider à stimuler ce secteur et à flécher des fonds vers lui est pour moi plus qu'une nécessité, c'est un devoir.

Question 11 :

Parfaitement d'accord et j'irai plus loin, je veux faire de l'Indre l'un des départements les mieux équipés en THD (Très Haut Débit) dans les 5 ans à venir. Et là où la fibre n'ira pas, nous pousserons le satellite. Pour la renaissance des zones rurales, pour attirer de nouveaux acteurs économiques, pour attirer de nouveaux médecins, les outils numériques sont incontournables. C'est un de mes premiers chevaux de bataille.

Question 12 :

Tout à fait et surtout à faire en sorte que ses dotations ne soient pas remises en question et que les fonds de la formation professionnelle soient mieux dirigés vers les chambres de métiers et de l'artisanat.

Monsieur le Président, vous comprendrez par ces quelques mots combien ce secteur m'est cher et combien j'ai depuis bien longtemps compris le rôle qu'il joue en France. Tout ce qui peut le conforter, le renforcer et lui donner un prestige qui permettra d'attirer de nombreux jeunes vers des métiers valorisants, rémunérateurs et par-dessus tout respectés reçoit ma plus vive attention et sera soutenu avec détermination sans relâche. Si les électeurs de la 1^{ère} circonscription me font confiance, je serai ravi de travailler avec vous et ma porte vous sera toujours grande ouverte.

Veillez, monsieur le Président, accepter l'expression de mes sentiments distingués.

Gilles des Gachons
Médecin
Candidat de la Droite et du Centre
1^{ère} de l'Indre